

Habitat indigne, indécence,  
insalubrité, danger pour la santé ou  
la sécurité, évacuation, marchand  
de sommeil...

L'Association Droits et Habitats accompagne les  
personnes en difficultés logées dans le 1<sup>er</sup>  
arrondissement afin qu'elles puissent faire valoir  
leurs droits liés à l'habitat.



## CONTACTEZ-NOUS

Local d'activité :

14 Rue Léon Bourgeois  
13 001 Marseille  
T2 - National / M1 - Réformés Canebière

L'association est joignable au :  
04 22 91 13 22  
Laissez-nous un message avec  
vos coordonnées pour être rappelé

Ou par mail :  
[marseille@droitsethabitats.org](mailto:marseille@droitsethabitats.org)

Association Droits  
et Habitats  
Marseille

Accompagnement des  
habitant.es du 1<sup>er</sup>  
arrondissement en situation  
d'habitat indigne





## Ouvrir un dossier

Toute **personne résidant dans le 1<sup>er</sup> arrondissement** qui souhaite être accompagnée par l'Association Droits et Habitats peut se présenter à l'accueil de nos locaux :

**Les lundi, mardi, et jeudi matin de 9h à 12h**

Elle y est reçue afin de voir si un accompagnement par l'association est pertinent. Dans ce cas, un rendez-vous lui est donné pour la constitution de son dossier et le démarrage de l'accompagnement. Elle pourra également être réorientée vers une autre association ou un partenaire, selon sa problématique et son lieu d'habitation.

## Être accompagné.es

Une fois l'accompagnement enclenché, la personne peut se présenter à l'association lors des permanences sans rendez-vous ainsi qu'aux différents ateliers qui lui seront proposés.

Selon les situations, l'accompagnement se termine à l'achèvement des travaux de mise en conformité de l'habitat, au relogement ou à la réintégration d'un logement décent.

Les démarches sont complexes et peuvent prendre du temps, cela suppose une mobilisation importante de la personne ainsi que de l'équipe salariée qui l'accompagne.

## QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association Droits et Habitats est une association d'intérêt général, dont le local d'activité se situe au 14 Rue Léon Bourgeois (Marseille 1<sup>er</sup>).

Elle propose un accompagnement dans l'accès aux droits aux habitant.es du 1<sup>er</sup> arrondissement de Marseille confronté.es à une problématique d'habitat indigne et ayant besoin d'être soutenu.es dans leurs démarches.

Pour mener à bien ce travail d'accompagnement, l'équipe, constituée de juristes, travaille avec : Des avocats spécialisés qui interviennent au titre de l'aide juridictionnelle pour toutes les procédures contentieuses et divers partenaires associatifs et institutionnels.

L'association fait partie du réseau ADLH (Accompagnement aux Droits liés à l'Habitat) animé par la Fondation Abbé Pierre.

**L'accompagnement est dédié aux ménages en difficultés qui ont besoin d'être soutenus et orientés dans leurs démarches sociojuridiques liées à l'habitat indigne.**

